

## Programme politique du Parti socialiste belge (9-11 juin 1945)

**Légende:** Lors du congrès dit "de la Victoire" des 9, 10 et 11 juin 1945, les membres du parti socialiste de Belgique (PSB) adoptent le nouveau programme politique du parti précédé des principes socialistes adoptés lors de la fondation du parti en 1894 à Quaregnon (Hainaut).

**Source:** Parti Socialiste Belge. La Ligne Politique du Parti précédée de la Déclaration de Principes, Textes adoptés par le Congrès de la Victoire des 9, 10 et 11 juin 1945. Bruxelles: Editions Soc, Juin 1945.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/programme\\_politique\\_du\\_parti\\_socialiste\\_belge\\_9\\_11\\_juin\\_1945-fr-d58fdd62-d780-4114-8f89-d4c13e8fc5.html](http://www.cvce.eu/obj/programme_politique_du_parti_socialiste_belge_9_11_juin_1945-fr-d58fdd62-d780-4114-8f89-d4c13e8fc5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Programme politique du Parti socialiste belge (9-11 juin 1945)

### Déclaration de principes

#### Congrès de Quaregnon, 1894

---

1. Les richesses en général, et spécialement les moyens de production, sont ou des agents naturels ou les fruits du travail manuel et cérébral des générations antérieures, aussi bien que de la génération actuelle; elles doivent, par conséquent, être considérées comme le patrimoine de l'humanité.
2. Le droit à la jouissance de ce patrimoine par des individus ou par des groupes ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale et d'autre but que d'assurer à tout être humain la plus grande somme possible de liberté et de bien-être.
3. La réalisation de cet idéal est incompatible avec le maintien du régime capitaliste, qui divise la société en deux classes nécessairement antagonistes: l'une, qui peut jouir de la propriété sans travail; l'autre, obligée d'abandonner une part de son produit à la classe possédante.
4. Les travailleurs ne peuvent attendre leur complet affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation radicale de la société actuelle. Cette transformation ne sera pas seulement favorable au prolétariat, mais à l'humanité tout entière; néanmoins, comme elle est contraire aux intérêts immédiats de la classe possédante, l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.
5. Ils devront avoir pour but, dans l'ordre économique, de s'assurer l'usage libre et gratuit de tous les moyens de production. Ce résultat ne pourra être atteint, dans une société où le travail collectif se substitue de plus en plus au travail individuel, que par l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail.
6. La transformation du régime capitaliste en régime collectiviste doit nécessairement être accompagnée de transformations corrélatives:
  - a) dans l'ordre moral, par le développement des sentiments altruistes et la pratique de la solidarité;
  - b) dans l'ordre politique, par la transformation de l'Etat en administration des choses.
7. Le socialisme doit donc poursuivre simultanément l'émancipation économique, morale et politique du prolétariat. Néanmoins, le point de vue économique doit être dominant, car la concentration des capitaux entre les mains d'une seule classe constitue la base de toutes les autres formes de sa domination.

Pour la réalisation de ces principes,

#### **Le parti ouvrier déclare:**

1. Qu'il se considère comme le représentant, non seulement de la classe ouvrière, mais de tous les opprimés sans distinction de nationalité, de culte, de race ou de sexe.
2. Que les socialistes de tous les pays doivent être solidaires, l'émancipation des travailleurs n'étant pas une œuvre nationale, mais internationale.
3. Que, dans leur lutte contre la classe capitaliste, les travailleurs doivent combattre par tous les moyens qui sont en leur pouvoir et, notamment, par l'action politique, le développement des associations libres et l'incessante propagation des principes socialistes.

#### **A. La Politique Internationale**

## La position de la Belgique

1. Les socialistes belges ne voient aucune contradiction entre leur patriotisme et leur internationalisme.

Dans leur action internationale, ils n'entendent rien sacrifier des intérêts légitimes du pays, auquel ils sont profondément attachés. Ils pensent, au contraire, que c'est en engageant la Belgique plus résolument dans la voie de l'internationalisme qu'ils sauvegarderont le mieux sa sécurité, son indépendance et sa prospérité.

2. Dans l'état actuel d'interdépendance des nations, toute guerre de conquête tend à devenir une guerre mondiale. Toute guerre semblable en Europe menace la Belgique, que sa position géographique voue, en cas de conflit général, à devenir le champ de bataille, le lieu de passage ou la base d'opération des grandes armées en lutte à travers le continent.

D'autre part, une nation qui ne se défend pas, ou qui ne s'assure pas les concours nécessaires à sa sécurité, ne doit pas attendre des autres qu'elles la rétablissent de plein droit dans son indépendance et son intégrité territoriale.

Pour ces motifs, le P.S.B. dédaigne toute politique de non-résistance à l'agression, comme toute politique de neutralité. Il persuadera au contraire la Belgique de se montrer, dans le maintien comme dans la défense de la paix, activement solidaire des autres nations pacifiques.

3. La guerre moderne supprime les distances et les obstacles géographiques. Elle met en œuvre des moyens auxquels un petit pays ne peut opposer qu'une résistance vaine. Dans le cas de la Belgique notamment, il est futile d'organiser une défense nationale qui prétendrait se suffire à elle-même ou qui se limiterait volontairement au cadre exigü du territoire national.

En conséquence, le P.S.B. n'accordera son appui qu'à une défense nationale qui sera intégrée à un système de sécurité collective capable de lui assurer sa pleine efficacité.

4. L'histoire diplomatique et militaire du siècle démontre que la Belgique ne doit redouter que les entreprises d'un seul voisin. Elle montre que, contre un tel danger, ce n'est pas trop d'une coalition mondiale, à l'échelle des Nations Unies, parmi lesquelles les cinq grandes puissances alliées sont également indispensables et jouent ensemble un rôle prépondérant.

Sur le plan européen notamment, la Belgique a tout à gagner à l'entente durable et à la coopération étroite de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S., ainsi qu'à sa propre participation, justement proportionnée à ses intérêts et à sa capacité, aux accords qui lient ou lieront ces grandes puissances pour la sauvegarde de la paix dans le cadre de l'organisation internationale.

5. La Belgique est trop vulnérable aux entreprises guerrières que pour ne pas adhérer à toute organisation internationale qui pourvoira efficacement à la solution pacifique des conflits, comme à leur règlement préventif par l'application collective de sanctions énergiques.

Ce sera le rôle du Parti de veiller à ce qu'elle remplisse de cette manière, dans la mesure de ses capacités, tout son devoir international.

6. Que, pour garantir sa sécurité, elle prenne des engagements contractuels ou assume les obligations sociétaires de l'organisation internationale, la Belgique devra, comme les autres nations, faire l'abandon d'une certaine part de sa souveraineté.

Le P.S.B. y acquiesce d'avance, pour autant que l'association des Etats, petits et grands, se fasse sur le pied de leur égalité de droit, du respect mutuel de leur indépendance et du partage équitable des responsabilités et des sacrifices.

En particulier, il n'admettra aucune subordination de la Belgique à n'importe quelle puissance ou groupe de puissances, ni d'autre modification au régime du Congo ou à celui du Ruanda-Urundi ou celles qui deviendraient simultanément applicables aux colonies ou aux territoires sous mandat des autres Etats alliés ou associés.

7. Une paix reposant sur l'équilibre armé des nations pacifiques leur impose des charges qui ne sont pas longtemps compatibles avec leur progrès technique et leur progrès social. La solution d'avenir réside au contraire dans le désarmement progressif de tous les Etats. Mais celui-ci requiert l'élimination préalable, par un effort international concerté, des causes économiques et des causes idéologiques des guerres.

C'est pourquoi le Parti luttera et œuvrera sans cesse:

pour l'instauration d'un droit international mettant fin aux entreprises de la force;

pour une organisation internationale de l'économie qui aide à la solution pacifique des conflits d'origine économique;

pour une solidarité agissante des démocraties contre le fascisme et le nazisme sous toutes leur formes;

pour l'union des travailleurs socialistes du monde contre toutes les puissances de réaction, tant nationales qu'internationales.

8. L'avenir économique de la Belgique ne peut plus être assuré, indépendamment des réformes internes qui seront proposées au chapitre de la politique intérieure, que par un élargissement considérable de son commerce extérieur, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Comme moyens de promouvoir cette expansion sur le plan international, le P.S.B. préconise entre autres:

la participation active de la Belgique à toute organisation internationale de l'économie qui tendra au développement des échanges commerciaux;

une contribution belge à la reconstruction de l'Europe qui ne soit pas une course au profit, mais un effort intelligent en vue d'accréditer la production belge sur les marchés européens;

la conclusion, dans le même esprit, de contrats à long terme avec l'U.R.S.S.;

l'inclusion de la Belgique dans une union douanière ou, à défaut, un jeu d'accords économiques à plusieurs qui englobe au moins, et conjointement, la Hollande et la France.

[...]

### **La fin des dictatures**

1. L'agression allemande a été la manifestation la plus dramatique du conflit fondamental qui oppose au XXe siècle, tant sur le plan international que dans le cadre des Etats, deux philosophies politiques inconciliables: d'une part, l'autoritarisme, qui s'appuie sur la dictature ouverte ou camouflée pour asservir les peuples aux intérêts conservateurs ou impérialistes des classes possédantes; d'autre part, la démocratie, qui vise à réaliser d'une manière plus ou moins effective le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le

peuple.

Parce que l'évolution condamne le conservatisme; parce que la paix du monde ne peut plus être à la merci des impérialismes; parce que la dignité humaine s'insurge contre la dictature; parce que les régimes et les concepts autoritaires sont une menace constante pour les démocraties dans le monde, le P.S.B. recommande aux hommes et aux nations libres de faire en sorte que la fin de la deuxième guerre mondiale marque la fin des dictatures.

2. Passant outre au principe de la non-immixtion dans les affaires dites intérieures d'Etats dont le régime constitue un danger permanent pour la paix et la démocratie, le P.S.B. préconise, comme moyen de renforcer la sécurité collective, l'action internationale concertée des démocraties.

Cette action peut revêtir de multiples formes: la critique ouverte des régimes incriminés, le refus d'asile à leurs émissaires, l'éviction de leurs représentants des organismes internationaux officiels ou privés, la restriction ou la rupture des relations diplomatiques, l'interdiction des fournitures militaires, le boycott commercial, le soutien déclaré des mouvements démocratiques de libération nationale et, en toute hypothèse, la solidarité internationale des travailleurs.

3. En quelque pays que ce soit, les démocrates et les travailleurs de toute opinion, et les socialistes en particulier, peuvent compter sur la solidarité internationale du P.S.B. pour promouvoir avec eux, dans le sens indiqué plus haut, la cause universelle de la liberté, de la démocratie et de l'affranchissement du travail.

### **L'organisation de la paix**

1. Le Parti se réjouit hautement de ce que les nations alliées aient résolu, au cours de leur lutte commune contre l'agression totalitaire, de rester unies autour des cinq principales d'entre elles dans la défense et l'organisation futures de la paix.

Il salue tout particulièrement, parmi les artisans de cette initiative, les Etats-Unis et l'Union soviétique, sans lesquels la paix ne pourrait pas s'organiser sur des bases durables.

Il reconnaît que, dans l'état actuel du droit international et du rapport des forces économiques et militaires, la défense de la paix ne saurait guère prendre une autre forme que la prolongation de l'alliance des Nations Unies, sous la responsabilité et l'autorité prépondérantes des cinq grandes puissances.

2. Considérant toutefois que l'organisation de la paix est une œuvre de longue haleine, susceptible d'améliorations constantes, il propose à l'effort des hommes de bonne volonté de tous les pays d'édifier progressivement, sur la base existante, une organisation internationale qui, sans méconnaître l'inégalité de fait des nations, fasse prévaloir les règles d'un droit international qui, s'étendant à tous les domaines, consolide l'entente des peuples et la prospérité des nations.

3. A cet effet, le Parti préconise l'insertion, dans le statut de l'organisation internationale, d'une Charte des Droits et Devoirs des Nations qui comporte pour tous les Etats membres:

d'une part, le droit à l'indépendance, à la sécurité, au développement pacifique et à l'assistance internationale en cas d'agression ou de détresse;

d'autre part, la renonciation solennelle à tout acte d'agression, l'acceptation de toutes les obligations sociétaires, notamment en ce qui concerne la participation à l'application des sanctions, et la garantie des libertés fondamentales aux citoyens sans distinction de sexe, de race, de couleur ou de croyance.

4. Pour consacrer les devoirs nationaux ainsi définis, chaque Etat membre devrait inscrire dans sa

Constitution l'engagement de respecter la Charte et d'accepter toutes les obligations de l'organisation internationale, en même temps qu'il élaborerait des dispositions pénales applicables à ceux de ses citoyens qui transgresseraient les décisions internationales.

5. Plus que jamais, le Parti considère que l'organisation internationale doit être fondée sur la trilogie de l'arbitrage, de la sécurité collective et du désarmement.

Il recommande en conséquence que soient mises au point, en vue de multiplier les chances de solution pacifique des conflits, les procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage et que les nations, sous le contrôle de leur opinion publique, apprennent à s'y soumettre,

Il souligne l'importance cruciale du bon fonctionnement du mécanisme des sanctions, qui requiert, en plus du sentiment du devoir international chez les Etats membres, une définition exacte de l'agresseur, un jeu graduel de sanctions politiques, économiques et militaires, la détermination de les appliquer avant que le mal ne soit fait et une répartition équitable, entre les Etats membres, des charges et des risques inhérents à toute espèce de sanctions.

Mais il rappelle aussi que le but suprême de l'organisation internationale est d'arriver, à mesure que les interventions du droit l'emporteront sur le recours à la force, au désarmement général, simultané et contrôlé.

6. En matière de sanctions économiques ou militaires, le Parti estime que lorsque la charge en incombe plus particulièrement à certains Etats, il est juste et favorable au fonctionnement de l'organisation internationale que ces Etats reçoivent assistance des autres membres en vue de répartir entre tous, aussi équitablement que possible, les sacrifices à consentir dans l'intérêt commun.

Il suggère à cet effet l'insertion dans le pacte de clauses prévoyant l'organisation permanente de cette assistance mutuelle dans l'application des sanctions.

7. A l'inverse, les Etats qui refuseraient de participer à l'application de sanctions valablement décidées ou qui saboteraient ou dont les nationaux saboteraient cette application, doivent être réputés complices des Etats délinquants et traités comme tels.

8. Pour l'application des sanctions militaires, qui doivent avoir une ampleur qui en rende l'intervention généralement inutile, parce que trop efficace que pour ne pas décourager l'agression, le P.S.B. se déclare favorable:

à la constitution d'une force internationale de terre, de mer et de l'air, composée de contingents de toutes nationalités, qui garde les zones de danger sous les ordres du Conseil de Sécurité et de l'organisation internationale;

à l'insertion dans le pacte de clauses par lesquelles les Etats membres s'engagent, en cas d'imminence d'un conflit, à prêter une assistance militaire déterminée à la requête du Conseil de Sécurité.

9. Le P.S.B. est d'avis que l'organisation internationale doit reposer, en toutes matières politiques, économiques et sociales, sur la souveraineté de l'Assemblée, pour intermédiaire de laquelle toutes les questions importantes seront soumises au jugement de l'opinion publique mondiale.

Il considère que, passé le stade actuel, où quelques grandes puissances seulement ont la responsabilité effective des sanctions militaires, toutes les décisions devront pouvoir être prises à la majorité, suivant un système de votation qui tienne compte de l'importance relative des Etats.

Le jour où de telles décisions seront acceptées et respectées par tous les Etats, grands et petits, la paix du

monde sera solidement établie.

10. Quelles que soient la structure et les procédures de l'organisation internationale, son succès et son efficacité dépendront en dernière analyse de l'appui qu'elle rencontrera dans l'opinion publique éclairée et de la conscience que celle-ci aura de ses propres responsabilités.

Son sort est donc lié à une représentation exacte des peuples, à une large publicité de ses travaux et de ses débats, au progrès de la démocratie dans le monde et de l'action internationale des travailleurs. Il ne sera pleinement garanti que lorsqu'un nombre suffisant de nations, parmi les grandes notamment, auront définitivement rompu avec les pratiques capitalistes et se seront constituées en Etats socialistes.

[...]

### **L'organisation socialiste internationale**

1. Il est vrai que l'union des travailleurs fera la paix du monde: parce que les travailleurs ont les plus puissantes raisons de s'opposer aux guerres, qui ne leur valent jamais que des souffrances et des sacrifices; parce qu'il n'y a entre eux, de pays à pays, aucun antagonisme, aucune rivalité qui les pousse à se dresser les uns contre les autres; parce que leurs aspirations sont dans le sens d'une démocratie, d'un progrès social et d'un affranchissement du travail qui ne se conquièrent pas sur les champs de bataille.

Il est vrai aussi que dans leurs efforts d'émancipation, partout dirigés contre la classe capitaliste, les travailleurs ont intérêt à s'unir par-dessus les frontières pour confronter leurs expériences et pour mener ensemble des actions d'intérêt commun sur le plan international.

Pour ces motifs, le Parti désire voir se reconstituer une Internationale Socialiste, au sein de laquelle il puisse reprendre le contact avec des partis frères, présentant avec lui des affinités de doctrine, de programme et de méthode.

2. Dans sa conception, l'Internationale ne doit pas être un super-parti, dictant ses mots d'ordre et imposant sa discipline aux partis membres, ni un simple lieu de rencontre où s'élaborent des résolutions sans lendemain.

Sans méconnaître l'autonomie nécessaire des partis membres dans la détermination de leurs tactiques, elle doit leur servir à fixer ensemble les directives de l'action socialiste internationale, à confronter leurs méthodes et leurs résultats en vue d'aider au progrès de leur action dans le cadre national, à faciliter les relations et les accords particuliers entre eux et à mettre à leur disposition, par des voies suffisamment rapides, toutes informations relatives à ces divers objets.

3. Dans la mesure où le problème de l'unité se pose sur le plan international, le Parti n'en conçoit pas de solution qui ne soit conforme à celle qu'il adoptera dans le cadre national.

### **B. La politique intérieure**

#### **L'Épuration du pays**

1. Les socialistes belges ont fait tout leur devoir dans la lutte armée contre l'envahisseur hitlérien, ainsi que dans la résistance active et passive à son occupation du pays. Des milliers d'entre eux y ont sacrifié leur vie ou leur liberté.

Le P.S.B. n'entend pas que leurs sacrifices, non plus que ceux des autres patriotes, aient été vains. Il les honorera en luttant sans répit pour un juste châtement de la trahison et de la collaboration avec l'ennemi, pour une liquidation complète du fascisme intérieur et pour un plein épanouissement de la liberté, de la démocratie, du progrès social et du socialisme.

2. Le Parti ne peut se déclarer satisfait des mesures prises jusqu'à présent en matière d'épuration et de répression des actes d'incivisme. Il dénonce l'incohérence des interventions administratives, la lenteur des instructions judiciaires et les démarches politiques ou extra-politiques qui entravent ou retardent les applications de la loi.

Il réclame du gouvernement, des commissions d'épuration et des autorités judiciaires:

des directives plus formelles et des critères plus rigoureux quant à la répression et à l'épuration;

l'éviction complète des inciviques des institutions et administrations publiques, ainsi que la suppression ou la transformation des organismes créés par les collaborateurs ou avec leur concours;

l'exécution intégrale des condamnations de toute espèce prononcées à charge d'inciviques;

la poursuite diligente des crimes et délits non encore jugés, à commencer par les plus notoires et les plus graves;

la répression exemplaire des cas flagrants de collaboration économique;

la récupération totale des sommes indûment touchées par les inciviques, ainsi que des gains résultant d'un trafic avec l'ennemi.

3. Autant la conscience nationale exige que toute défaillance devant l'ennemi soit justement châtiée, autant il serait intolérable que les inciviques pussent encore exercer une influence quelconque sur les destinées du pays.

Le Parti réclame en conséquence une législation qui prive de leurs droits politiques tous les inciviques et qui interdise en outre, aux plus coupables d'entre eux, l'exercice de toute profession qui les mette en mesure d'influencer l'opinion publique.

4. La Belgique veut être propre, c'est-à-dire débarrassée de ces éléments fascistes: l'épuration et la répression, si elles sont poursuivies avec la rigueur nécessaire, y pourvoieront.

Elle veut être garantie, dans le présent et dans l'avenir, contre toute recrudescence du fascisme intérieur: le P.S.B. avec les autres partis démocratiques, aura toute la vigilance et, si besoin en est, toute l'énergie nécessaire pour barrer la route aux aventuriers de la démagogie réactionnaire.

Mais la meilleure digue à opposer aux entreprises de la réaction fasciste, c'est le développement d'un régime de vraie liberté, de vraie démocratie et de véritable progrès social, auquel les citoyens s'attachent parce qu'ils y trouvent le moyen efficace de satisfaire leurs aspirations les plus légitimes.

C'est donc au développement d'un tel régime, qu'il conçoit dans un esprit socialiste, que le Parti consacrerait le meilleur de ses forces.

### **Le régime politique**

1. Le problème essentiel qui se pose aux travailleurs socialistes profondément épris de paix et de liberté est de savoir pourquoi le fascisme, phénomène mondial, a marqué de son sceau le début de ce siècle. Il est inutile de s'opposer aux effets d'un mal, si l'on n'en connaît pas les causes pour les détruire ou les combattre.



Le P.S.B. estime que la raison profonde de la décadence de la démocratie est le développement du capitalisme sous ses deux formes extrêmes: d'une part, l'anarchie de la production pour le profit, engendrant des crises chroniques et de la misère au milieu de l'abondance matérielle; d'autre part, l'existence de trusts et de monopoles suffisamment puissants pour être désireux de mettre fin à ce chaos par un dirigisme tourné à leur profit.

Incapable de se survivre tel quel, le capitalisme libéral tend à se transformer en capitalisme d'Etat, pilier du fascisme, avec l'appui des masses mécontentes et particulièrement de la petite bourgeoisie frappée par la crise.

Le retour vers le capitalisme étant à la fois inconcevable et non souhaitable du point de vue socialiste, le P.S.B. estime que le seul moyen de détruire le fascisme jusque dans ses racines et de sauver la démocratie est de *détruire* le régime capitaliste.

C'est en fonction des considérations qui précèdent que le P.S.B. envisagera tous les problèmes particuliers posés par la politique intérieure.

2. Tout le passé du socialisme belge répond de son attachement indéfectible à la liberté. L'état de liberté lui apparaît comme le seul compatible avec le respect des valeurs humaines, en même temps que la condition nécessaire de l'action émancipatrice des travailleurs.

Mais le socialisme, tout en l'appréciant à son juste prix, ne saurait se contenter de la liberté politique, qui n'est que le commencement de la liberté. Car il n'y a pas de vraie liberté dans un régime, même de suffrage universel, où la misère, la sujétion économique et l'insécurité du lendemain dénie aux hommes et aux classes économiquement faibles leur indépendance matérielle et morale.

C'est pourquoi le Parti, tout en revendiquant la garantie du plein exercice des libertés constitutionnelles, luttera de toutes ses forces pour l'émancipation d'une société sans distinction de classes basées sur l'inégale répartition des richesses.

3. La liberté de chacun a pour limite nécessaire le respect de la liberté d'autrui. Cette limite ne peut être efficacement tracée que par la loi. Le socialisme postule la nécessité de trois limitations de ce genre: contre l'exploitation de l'homme par l'homme, contre l'oppression de l'homme par l'homme et contre l'arbitraire du pouvoir.

Pour faire obstacle à l'exploitation de l'homme par l'homme, le Parti réclame une réglementation adéquate de la vie économique, une législation protectrice des droits du travail et un système d'assurances sociales généralisées. Pour y mettre fin, il poursuivra son effort d'émancipation jusqu'à l'abolition du capitalisme générateur de tous les abus de la puissance économique.

Parce qu'il s'insurge contre l'oppression de l'homme par l'homme, le Parti est hostile à toute discrimination de sexe, de race, de couleur ou de croyance et plus particulièrement à l'antisémitisme et à l'intolérance religieuse. Pour la même raison, il s'opposera à toute nouvelle velléité de fascisme intérieur par tous les moyens y compris les lois d'exception, qui retirent la liberté à ceux qui ne s'en servent que pour la détruire, et même à l'action directe, si la légalité n'est plus une protection suffisante.

Hostile enfin à tout arbitraire du pouvoir, aux mains de qui ce soit, le Parti ne veut pas d'autre régime qu'une démocratie dans laquelle tous les pouvoirs émanent effectivement de la nation et s'exercent sous son contrôle, dans le respect des droits garantis aux citoyens par la Constitution et les lois.

4. En se prononçant pour la démocratie, le Parti entend marquer sa position exacte à l'égard de cette forme de gouvernement.

La démocratie bourgeoise, appuyée sur l'organisation capitaliste de l'économie, assure aux travailleurs organisés une liberté politique qui, toute viciée qu'elle soit par les influences de l'argent et de la tradition

bourgeoise, est indispensable à leur mouvement d'émancipation. Elle leur procure en même temps un minimum de sécurité sociale, qui toutefois ne dépasse guère ce que le capitalisme veut bien concéder à la lutte organisée des travailleurs.

S'il accepte cette démocratie imparfaite comme le cadre historique dans lequel se situe son action, le socialisme ne peut s'en contenter. Son rôle est d'en améliorer les formes politiques, de l'étendre jusque dans l'ordre économique et social et d'y substituer, dès qu'il en aura le pouvoir, la démocratie socialiste.

5. Telle que le Parti la conçoit, la démocratie socialiste a pour fondement la souveraineté politique des forces organisées du travail, la suppression des classes par l'appropriation collective de toute propriété d'exportation, la gestion de l'économie par les organes responsables de la collectivité et la participation active des travailleurs à cette gestion contrôlée.

Un tel régime garantira aux hommes un bien-être et une sécurité sociale qui n'auront plus d'autre limite que la capacité d'une production organisée en vue de satisfaire aux besoins de tous. Il assurera l'égalité du point de départ, sans distinction de fortune. Il recrutera ses élites exclusivement en fonction de leur compétence et de leur esprit social. Il affranchira le travail des servitudes de l'argent.

6. Mais l'émancipation économique et sociale des travailleurs, en tant que classe, si elle met fin à l'exploitation et l'insécurité, n'est pas tout le socialisme.

Il y faut en plus une démocratie politique qui ne soit faussée ni par une bureaucratie omnipotente, ni par un pouvoir policier arbitraire. Fondée sur la volonté librement exprimée des masses populaires, elle doit maintenir la distinction essentielle entre l'administration des choses, soumise à la loi de l'intérêt général, et le gouvernement des hommes, basé sur le libre arbitre et le respect des valeurs humaines.

Ainsi organisée, la démocratie socialiste assurera aux citoyens le maximum de liberté individuelle compatible avec les fins supérieures poursuivies par la communauté dans sa recherche d'une économie efficiente et d'une juste répartition du produit de travail collectif.

7. Le capitalisme, en Belgique comme dans la plupart des Etats dont il contrôle l'économie, est entré dans sa phase de décadence.

Limité dans son expansion géographique par le développement des forces de production dans le monde, il ne pourrait plus retrouver son équilibre qu'en réorganisant la production en vue d'une consommation élargie grâce à l'élévation générale du niveau de vie des masses. Mais son principe d'organisation, qui est l'initiative privée, l'en rend incapable. Sa tendance, qui est la recherche du profit, s'y oppose. Il fait ainsi obstacle au progrès de l'organisation économique, en même temps qu'au progrès social.

Le P.S.B. est convaincu de ce que cette contradiction interne du capitalisme apparaît dès maintenant aux yeux de tous.

Déjà discernable dans l'actuelle bataille des prix, elle s'accusera davantage lorsqu'on verra l'âpreté au gain faire obstacle aux reconstructions nationales. Elle sera plus apparente encore lorsqu'il s'agira, pour éviter la plus effroyable crise de chômage qu'on ait connue, d'adapter l'économie aux besoins d'une consommation stimulée par une politique sociale hardie.

Le Parti en conclut que l'heure est venue de poser le problème du régime.

8. Dans un pays de vieille civilisation comme la Belgique, le passage de l'économie capitaliste à l'économie socialiste ne peut s'opérer que par un processus graduel, rencontrant à chaque étape l'adhésion d'une majorité des citoyens et réunissant, autour de chacune de ses réalisations, tous les concours techniques nécessaires à leur réussite.

Le Parti se trouve ainsi placé, sur le plan politique, devant la tâche historique de constituer, dans le pays et

au Parlement, une majorité qui soit résolue à entrer dans la voie des transformations révolutionnaires et qui les accomplisse dans le cadre et par les méthodes de la légalité, plus exactement d'une légalité qui se perfectionne et se renforce dans la mesure que les développements de l'action rendront nécessaire.

9. Dès à présent, le Parti subordonne toute sa politique intérieure aux nécessités transcendantes de cette transformation du régime.

C'est en fonction de ces nécessités qu'il déterminera son attitude à l'égard notamment de la réforme de la démocratie, de la politique sociale et de la politique économique.

### **La réforme politique**

1. Tenant compte des mouvements d'opinion que la guerre a suscités dans le pays, le Parti estime que les électeurs doivent être appelés dans le plus bref délai possible à se prononcer sur la manière dont ils entendent que les affaires publiques soient gérées après la guerre, tant à la commune et à la province que sur le plan national.

Mais en raison même de l'importance exceptionnelle de cette consultation, qui fixera l'orientation politique du pays au cours des années particulièrement critiques du lendemain de la guerre, il désire qu'elle se fasse dans des conditions d'une régularité irréprochable.

Par-là, il entend notamment que les inciviques aient été privés de leurs droits politiques et que les électeurs aient eu loisir de vérifier les listes électorales, notamment en ce qui concerne l'élimination des inciviques.

2. Sur le plan national, le Parti est d'avis qu'il y a lieu de réviser la Commission dans le sens indiqué par les considérations qui suivent.

Il souhaite à cet effet que le prochain scrutin élise une Constituante. Si toutefois une circonstance quelconque s'y opposait, soit que la régence continue ou que le quorum requis ne soit pas atteint, le Parti n'en poursuivrait pas moins la réalisation de son programme dans toute la mesure, fort large d'ailleurs, où elle ne nécessite pas une révision constitutionnelle.

3. Dès qu'il sera possible de réviser la Constitution, le Parti, tenant compte de l'évolution des idées sociales, préconisera l'inscription au titre II du droit au travail, du droit à la sécurité sociale, du devoir des citoyens de respecter les engagements internationaux de l'Etat et de l'obligation, pour les candidats aux mandats publics et leurs parrains, de prêter le serment de fidélité à la Constitution.

4. Le Parti demeure fidèle au suffrage universel pur et simple à 21 ans, le seul qui consacre l'égalité de droit des citoyens majeurs.

Il est favorable à l'extension du droit de suffrage aux femmes à tous les degrés.

Il est partisan d'une réforme électorale qui permette aux majorités de s'affirmer et charge le Bureau de faire établir des propositions à cette fin.

5. La valeur d'une démocratie se mesure, d'une part, à la qualité de son personnel politique; d'autre part, à l'efficacité du contrôle des mandataires par les électeurs.

Le Parti encouragera ses sections et fédérations à ne présenter que des candidats qui se recommandent par leur compétence, leur dévouement et leur probité politique, à les soumettre avant chaque scrutin au choix de leurs membres et à donner à leurs élus toutes occasions de rendre compte de l'accomplissement de leur mandat.

6. Dans l'opinion du Parti, la clef de voûte de l'édifice politique est l'art. 25 de la Constitution, décrétant que «tous les pouvoirs émanent de la nation». Il considère que l'accomplissement de la démocratie consiste à

traduire cet article en une réalité politique.

En conséquence, il estime que le pouvoir législatif doit être exercé exclusivement par le Parlement issu du suffrage universel, qu'il n'appartient pas au chef de l'Etat de légiférer ni de sanctionner les lois et qu'il y a lieu de mettre fin à toute délégation du pouvoir législatif.

Pour les mêmes raisons, il est hostile à la création d'un Parlement économique, qui ne pourrait être basé que sur une représentation arbitraire des intérêts privés et dont on ne pourrait attendre qu'une législation corporative. De même, le Parti combattra toute tendance à l'organisation corporative des professions, dont les intérêts ne peuvent échapper au contrôle de la nation.

7. En réponse à la critique fasciste des institutions parlementaires, le Parti se déclare plus que jamais attaché au régime représentatif. Sans en méconnaître les imperfections, auxquelles il remédiera dans toute la mesure de ses moyens, il considère que le Parlement doit reprendre la plénitude de son rôle constitutionnel, qui est de faire la loi et de contrôler l'exécutif.

En vue d'améliorer le travail parlementaire, le Parti est favorable à une dotation des groupes leur permettant d'avoir à leur service un bureau d'études législatives et à l'organisation du droit d'investigation des parlementaires dans la gestion des affaires publiques.

8. Les socialistes aussi veulent un gouvernement fort: non point à l'égard du Parlement, mais à l'égard des intérêts et des coteries irresponsables qui pèsent dans l'ombre sur les décisions et même sur les destinées gouvernementales.

A l'égard des intérêts, la sauvegarde de l'exécutif est d'être armé par la loi pour disposer du contrôle effectif de l'économie nationale. Envers les intérêts et les coteries, elle est de revenir à la tradition parlementaire, qui permet d'éclairer et, au besoin, d'alerter la nation.

Mais l'exécutif doit aussi se réformer. Les ministres, au lieu d'être entravés par de sordides considérations budgétaires et des campagnes de presse mal avisées, doivent pouvoir s'entourer de conseillers spécialisés. Au lieu d'être placés sous tutelle comptable et arbitrés derrière la solidarité ministérielle, ils doivent être à nouveaux maîtres de leur département et responsables de sa gestion devant le Parlement. Surtout, ils doivent trouver dans les organes de l'Etat les institutions nouvelles qui leur permettront enfin de formuler et d'appliquer une politique sociale et une politique économique à la hauteur des exigences de notre temps.

9. Le Parti est d'avis que le fonctionnaire et l'agent des services publics doivent être réhabilités dans l'opinion publique, mieux rémunérés et placés dans une organisation à base d'initiative et de responsabilité personnelles, même si la stabilité d'emploi et les règles de l'avancement doivent être aménagées en conséquence.

Il pense aussi que les administrations publiques pourraient être utilement modernisées dans leur équipement, leurs installations et leurs méthodes de travail et décléricalisées dans leur composition.

10. Le Parti n'admettra pas la reconstitution de l'armée sur ses bases anciennes, notamment quant à ses techniques militaires et à l'esprit qui y régnait avant la guerre.

Il considère que la politique extérieure, notamment en ce qui concerne l'organisation de la sécurité collective, doit déterminer l'importance, la composition et le rôle technique de l'armée belge. En tout état de cause, il entend qu'elle soit démocratisée dans le recrutement et la formation de ses officiers, la façon de traiter les hommes du rang et l'organisation d'un service social respectueux de toutes les opinions. En particulier, il préconise l'éducation civique à l'armée, à commencer par les officiers.

11. Le Parti demeure un partisan déterminé de l'école publique.

Il est pour une réforme profonde de l'enseignement, qui repose sur l'obligation pour l'Etat de dispenser

l'instruction et l'éducation aux jeunes Belges.

Cette réforme doit tendre à l'amélioration de la qualité pédagogique et sociale de l'enseignement, sans que la dualité confessionnelle puisse être un obstacle à sa réalisation.

Une commission nationale sera instituée au sein du Parti pour élaborer les modalités de la réforme nécessaire de l'enseignement.

12. Le Parti a réussi à ne pas se diviser sur la question linguistique, qu'il a puissamment aidé à résoudre parce que l'immense majorité de ses membres s'est toujours affirmée socialiste d'abord et qu'elle a maintenu par-dessus tout sa solidarité de classe. C'est dans le même esprit qu'il s'efforcera de régler sous tous ses aspects l'autre difficulté qui ébranle à son tour l'union nationale, à savoir la question wallonne.

A cet effet, le Congrès charge le Bureau de constituer une commission composée de délégués wallons, flamands et bruxellois qui déposera dans les trois mois des conclusions à soumettre au Congrès du Parti.

[...]

### **C. La Position du Parti**

#### **La concentration démocratique**

1. La génération socialiste actuelle a pour tâche historique de poursuivre le grand effort d'organisation, d'éducation politique et d'action émancipatrice entreprise par le P.O.B. et de le porter sur un plan supérieur en ouvrant les voies par lesquelles le travail organisé accèdera au pouvoir pour réaliser le socialisme.

Toute l'action du Parti sera subordonnée à cet objectif majeur.

2. Le Parti a suffisamment d'expérience politique pour savoir que, par les voies de la démocratie, il ne conquerra pas le pouvoir du jour au lendemain. Il représente d'autre part un courant d'opinion trop important que pour pouvoir, dans l'entretemps, se tenir éloigné de toute participation au gouvernement sans créer en maintes circonstances une situation politique inextricable.

Ainsi conduit par sa propre évolution à participer au pouvoir dans des conditions qui ne rencontrent pas exactement ses vues, il entend du moins ne pas dévier de sa ligne politique et ne pas sacrifier aux contingences du moment ses chances de doter un jour le pays d'un gouvernement socialiste.

A cet effet, il maintiendra sa pleine liberté d'appréciation à l'égard de toute politique gouvernementale et, en cas de besoin, il prendra ses responsabilités devant le pays en toute indépendance.

3. Le Parti est de moins en moins féru des gouvernements dits d'union nationale, qui ne conduisent qu'aux solutions timorées d'un chèvrechoutisme à base conservatrice et qui faussent le régime parlementaire en ne laissant place qu'à l'opposition stérile de fractions impotentes.

Il est de moins en moins féru de voir ses mandataires siéger aux côtés de représentants du clan conservateur et de délégués du dirigisme capitaliste, dont la présence enlève toute homogénéité au gouvernement dont ils font partie et qui transposent jusqu'au sein du Conseil les contradictions internes dont souffrent les majorités composites de l'union nationale.

4. En regard de ces malajustements politiques, il existe au Parlement et dans le pays, une majorité de démocrates, répartis entre différents partis et qui ne pensent pas de même sur toutes les questions, mais que l'évolution des idées politiques à suffisamment rapprochés les uns des autres pour qu'il leur soit devenu possible de former ensemble un gouvernement d'action démocratique.

Un tel gouvernement répond à une nécessité nationale autant qu'internationale, en ce moment où il est

nécessaire de liquider les derniers vestiges du fascisme, de consolider la démocratie en perfectionnant des institutions, de promouvoir les réalisations sociales en faveur de toutes les catégories de travailleurs et d'opérer dans l'ordre économique les réformes fondamentales sans lesquelles l'équilibre politique, le progrès social et la prospérité même ne pourront plus être assurés.

5. Le Parti a la certitude que ses membres sont impatients de se joindre à une concentration démocratique animée d'une véritable volonté de réalisation. Il est assez sûr de leur esprit de discipline pour garantir leur appui loyal à une telle concentration.

Il a d'autre part le sentiment que le programme de cette concentration ne saurait s'éloigner beaucoup de la ligne politique tracée dans ce rapport: pour la simple raison que la plupart des mesures qui y sont préconisées répondent aux nécessités de l'heure. Il n'en accepte pas moins d'avance leur examen contradictoire, dans la bonne foi réciproque et le désir commun d'harmoniser les points de vue.

6. Dans l'opinion du Parti, la concentration démocratique exige que les groupes constitutifs réalisent au départ un double accord formel: sur les objectifs communs et sur les méthodes d'action.

En ce qui concerne les objectifs, ils doivent constituer un programme complet d'action gouvernementale, à l'exclusion de toute question irritante. Quant aux méthodes d'action, elles doivent être les méthodes de la démocratie parlementaire, à l'exclusion de toute démagogie et de toute agitation malsaine.

En particulier, les groupes constitutifs devront être bien d'accord sur les moyens légaux qu'ils emploieront pour se préserver du sabotage éventuel des puissances d'argent.

7. Sur ces bases, le Parti fait appel à toutes les bonnes volontés. Il ne repousse aucun concours loyal. Il les accepte tous et ne s'arrêtera à aucune exclusive d'un groupe dirigée contre un autre groupe.

Il lance cet appel aux partis et groupes politiques démocratiques qui seront disposés à former avec lui une majorité parlementaire. Il l'adresse en même temps aux organisations professionnelles économiques et sociales et aux personnalités de toutes tendances qui sont prêtes à réaliser la concentration démocratique dans le pays et à la renforcer par tous les moyens en leur pouvoir.

8. Dès qu'il en aura reçu l'autorisation de son congrès, le Parti entreprendra les démarches nécessaires à la concentration des forces démocratiques.

S'il ne réussit pas à bref délai dans ses efforts, le Parti conduira sa prochaine campagne électorale en invitant les électeurs de toutes tendances à se faire représenter au Parlement par des partisans déterminés de la concentration démocratique.

9. Le fait qu'il prône la concentration démocratique ne signifie pas que le Parti entend borner son horizon aux perspectives actuelles de cette forme d'action.

Quels qu'en soient les développements et la part qu'il y prendra, le Parti ne renonce pas à son idéal socialiste, ni à son ambition légitime de conquérir le pouvoir pour réaliser le socialisme. Il considère en conséquence que sa tâche primordiale est et demeure, en tout état de cause, de travailler sans répit à son propre développement.

Par là, il entend affirmer en toutes circonstances son caractère socialiste, développer ses effectifs, ouvrir ses rangs à de nouvelles catégories de travailleurs, les faire participer à son action, maintenir sa cohésion et sa propagande, poursuivre la réalisation de ses propres objectifs et, par-dessus tout, propager l'idée socialiste.

### **Les autres partis**

1. Proclamant sa volonté de rester lui-même, le Parti entend bien respecter scrupuleusement l'autonomie des partis et groupes avec lesquels il pourra être amené à former une concentration démocratique.



Mais celle-ci n'aura de sens que si elle parvient à constituer un gouvernement solide, appuyé sur une majorité parlementaire stable et une opinion publique résolue.

Il est donc bien nécessaire que le Parti fixe sa position, en toute clarté, à l'égard de certaines questions hors programme qui ne peuvent prêter à équivoque ni confusion.

2. Le Parti a déjà fait l'expérience de gouvernements qui se constituaient sur une majorité tellement large qu'ils n'avaient pratiquement pas d'opposition – du moins à leurs débuts. C'est parce que l'opposition, invariablement conservatrice, était représentée dans le gouvernement et qu'elle se réservait de s'affirmer en cours de route, au moment le plus inopportun.

Il a déjà fait aussi l'expérience de majorités de coalition qui se déplaçaient au gré des questions débattues. Cela se produisit chaque fois que des intérêts conservateurs furent mis en jeu.

La moralité que le Parti en tire est que, cette fois, la réaction doit rester hors du gouvernement. Libre à elle de constituer l'opposition. Mais ce sera au grand jour. Le pays y verra plus clair et le Parlement y retrouvera son équilibre.

3. Après tant d'années d'union nationale, l'habitude est prise de voir la majorité s'affirmer par des votes massifs. La croyance s'est implantée qu'un bon vote majoritaire est celui qui frise l'unanimité.

Un gouvernement de concentration démocratique, formé en vue de réaliser des réformes profondes, ne peut être qu'un gouvernement de combat. Il rendra service au pays en l'aidant à redécouvrir cette vérité arithmétique que la moitié des voix plus une fait la majorité.

4. Socialistes et communistes ont le privilège de pouvoir entrer en toute indépendance et en corps dans une coalition de leur choix.

A l'égard des libéraux et des démocrates chrétiens, dont la position est différente, le Parti est bien résolu à montrer la plus large compréhension de leur situation particulière.

Force lui est pourtant bien de marquer les deux limites qu'il ne pourrait pas franchir: renoncer à son anticapitalisme et transiger en matière scolaire au delà de ce qu'il accepterait sous le signe de l'union nationale.

5. Le Parti n'attend pas de la concentration démocratique qu'elle épouse toutes ses vues à l'endroit du capitalisme.

Le seul objectif qu'il poursuive en ce moment est d'ailleurs de mettre un terme au dirigisme capitaliste et de le remplacer par une organisation de l'économie qui permette l'intervention de la nation là où règne à présent la toute-puissance des concentrations monopolistes.

Mais il n'a aucune objection au maintien de la libre initiative dans les nombreux secteurs de l'économie où la concurrence joue à l'avantage de la collectivité. Il croit même que la libre entreprise sera autrement féconde lorsqu'elle sera affranchie de la tutelle étouffante des grandes congrégations économiques et financières.

6. La position du Parti à l'égard de la religion n'a rien qui l'embarrasse dans son action politique, ni qui doive embarrasser l'honnête chrétien.

Il respecte la croyance et toutes les formes de la croyance pour autant que l'incroyance soit également respectée. Sur le plan politique, il est un parti militant, qui revendique son franc parler pour combattre quiconque attaque ses principes et ses œuvres, fût-il un prince de l'Eglise.

7. La question de l'unité avec le parti communiste a changé d'aspect du fait que le Congrès a tracé la ligne politique du P.S.B. Dès lors, le Congrès autorise le Bureau à poursuivre sur cette base les négociations avec le parti communiste, étant entendu qu'aucune décision ne sera prise sans que le parti tout entier soit consulté.

Le Congrès décide qu'en attendant, aucune action commune ne peut être engagée sans l'assentiment préalable du Bureau du Parti.

### **Les Syndicats**

1. Le fait que le Parti a été conduit par l'expérience et les circonstances à adopter le système de l'affiliation individuelle de ses membres ne signifie pas le moins du monde qu'il méconnaîtrait les vertus de l'action syndicale, ni l'unité de liens étroits entre l'action syndicale et l'action politique.

Fidèle à ses souvenirs autant qu'à ses convictions, il salue en la F.G.T.B. une organisation sœur, animée du même idéal socialiste, établie comme lui sur le terrain de la lutte des classes et attelée à la même tâche d'émancipation des travailleurs.

2. Convaincu de ce que l'action politique est le complément nécessaire de l'action syndicale, même indépendante, il met tout en œuvre pour seconder sur son propre terrain l'effort poursuivi par la F.G.T.B.

A cet effet, il veillera au développement d'un régime politique qui assure au syndicalisme son plein épanouissement. Il appuiera les revendications syndicales formulées par la F.G.T.B. Il travaillera au perfectionnement de la législation sociale. Il portera ses efforts sur les grandes réalisations qui, tout en intéressant les syndicalistes, ne peuvent être conquises que par l'action politique.

3. Le parti ne peut pas ne pas regretter qu'une décision syndicale va le priver de mandataires qui l'aidaient efficacement à défendre les positions syndicales sur le terrain politique.

Il prendra toutes mesures utiles pour suppléer à cette carence du mieux qu'il pourra, notamment en chargeant certains de ses mandataires de se tenir aussi bien informés que possible des questions syndicales susceptibles d'être débattues dans les assemblées délibérantes.

4. Le Parti garde l'espoir qu'il lui sera encore possible, notamment dans les domaines de la formation militante et de l'élaboration de projets d'intérêt commun, de s'associer aux syndicats en vue de se rendre des services mutuels dans le respect réciproque de l'indépendance organique.

5. Le Parti garde surtout l'espoir qu'il lui sera donné dans l'avenir de renouer avec les syndicats des relations organiques qui, pour être plus souples et moins assujettissantes de part et d'autre, ne seront pas moins fraternelles et fécondes que celles du passé.

### **Les coopératives**

Les coopératives socialistes demeurent aux yeux du Parti ce qu'elles n'ont cessé d'être depuis leurs débuts: les berceaux du mouvement ouvrier et les écoles expérimentales du socialisme.

Le Parti se réjouit de l'excellence jamais démentie de ses relations avec elles et n'a d'autre désir que de les raffermir encore.

Il considère comme un devoir de sa charge de défendre la cause de la coopération et l'intérêt des coopératives en toutes circonstances où son concours peut être utile.

En particulier, il veillera au bon travail du Comité Coopératif qu'il a constitué au sein de ses groupes parlementaires en vue d'assurer une base permanente à la défense des intérêts coopératifs dans les domaines législatif, gouvernemental et administratif.



## Les mutualités

Le Parti n'oublie pas non plus les services politiques éminents qu'en maintes régions du pays, les mutualités socialistes lui ont rendus.

Il ne craint pas que l'organisation future des assurances sociales mette fin à leur action, car elle en sera en fait le couronnement et elles en constitueront elles-mêmes un auxiliaire indispensable.

Il ne craint pas non plus que leur avenir soit compromis si elles maintiennent fièrement leur caractère socialiste.

## Les femmes

Le Parti ne se targue point d'être féministe au sens bourgeois du terme. Il lutte contre les maux supplémentaires dont la société bourgeoise accable la travailleuse exploitée, la ménagère besogneuse, la malade privée de soins efficaces, la compagne au logis pauvre, la mère qui élève des fils pour les perdre au combat, des filles pour perpétuer l'opprimée au deuxième degré et la citoyenne dont l'émancipation politique est l'objet d'une grande spéculation électorale.

Avec ses œuvres économiques et sociales, il a travaillé, avec modestie et persévérance, au mieux-être des femmes du peuple.

Il poursuivra cet effort, avec l'ambition d'aboutir à l'égalité civile et politique des sexes. Il le poursuivra dans une pensée égalitaire, en accueillant les femmes dans ses rangs au même titre que les hommes, sans organisation distincte, mais en pourvoyant tout de même à la spécialisation des méthodes de recrutement et à la juste répartition des tâches.

## Les intellectuels

En changeant son titre, le Parti a voulu, non seulement marquer la radicalisation de sa politique, mais aussi se laver du soupçon d'ouvriérisme que l'on nourrissait naguère à son endroit, sans grande raison d'ailleurs.

Le Parti a besoin des intellectuels. Il fait appel à eux. Ce n'est pas par électoralisme: le jeu n'en vaudrait peut-être pas la chandelle. C'est parce qu'il a besoin d'eux. C'est parce qu'il ambitionne de bâtir un monde qu'il ne saurait pas édifier sans leur concours.

Il a besoin de médecins et d'hygiénistes pour les œuvres futures de la santé publique, de professeurs et de maîtres pour les écoles de demain, d'ingénieurs et de chimistes pour les entreprises socialisées, d'architectes et d'urbanistes pour transformer la maison et la cité, d'écrivains et d'artistes pour dégager la grandeur du travail émancipé, de savants et d'inventeurs pour faire progresser la science et la technique, de comptables et d'actuares, d'économistes et de philologues, de fonctionnaires et de juristes.

Il en a besoin pour élaborer ses projets et les réaliser, pour faire sa propre critique et celle de son œuvre, pour diriger et se mettre au service de tous.

Il ne leur promet rien: ni belles places, ni honneurs, ni égards particuliers. Rien que du labeur, des responsabilités et la joie inexprimable d'enfanter un monde dans lequel le savoir sera apprécié à sa juste valeur, même pécuniaire, et où le dévouement aux hommes sera récompensé par le sourire d'enfants heureux.